

**32<sup>e</sup> SESSION**

Rapport  
CG32(2017)11final  
29 mars 2017

**Eternellement jeune ? Le rôle des politiques et du travail de jeunesse aux niveaux local et régional dans le soutien de la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle**

Commission des questions d'actualité

Rapporteuse<sup>1</sup>: Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)

Résolution 414 (2017) .....	2
Exposé des motifs .....	5

*Résumé*

Le présent rapport analyse la situation actuelle des jeunes en Europe dans leur transition vers l'âge adulte et passe en revue les principaux défis liés à cette période, par des exemples de bonne pratique sur la manière d'accompagner cette transition aux niveaux local et régional. Les jeunes devraient être considérés comme des citoyens égaux et les partenaires légitimes des autorités publiques qui contribuent à la construction des sociétés européennes. Le rapport souligne l'importance d'investir dans la jeunesse qui peut être vue comme un indicateur de bien-être de la société et propose de rechercher de nouvelles formes de participation locale incitant les jeunes à s'engager dans la vie publique.

Des recommandations sont adressées aux collectivités locales et régionales quant à la conception et à la mise en œuvre de politiques de jeunesse innovantes, la coopération entre le travail de jeunesse, les politiques de jeunesse, la recherche sur la jeunesse et les jeunes eux-mêmes. Diverses actions sont préconisées au niveaux local et régional afin de permettre aux jeunes, y compris les plus vulnérables, d'accéder à l'autonomie et à la vie professionnelle, en particulier en matière d'information, d'emploi, d'éducation, de logement et de santé.

---

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
PPE/CCE : Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès  
SOC : Groupe Socialiste  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique  
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

**RÉSOLUTION 414 (2017)<sup>2</sup>**

1. Les jeunes Européens sont confrontés à de nombreux défis dans leur transition vers l'autonomie et la vie professionnelle en raison de la crise économique et financière qui frappe durement la jeunesse avec une forte poussée du chômage et d'une crise des droits de l'homme car l'accès aux droits fondamentaux, sociaux et économiques et l'exercice de ces droits sont de plus en plus difficiles. Certaines jeunes, plus vulnérables ou ayant des besoins spéciaux, peuvent être confrontés à des défis supplémentaires, tels les jeunes défavorisés ou marginalisés, les jeunes Roms, réfugiés et ceux en situation de handicap.
2. La jeunesse peut être vue comme un indicateur de bien-être de la société. Les jeunes sont des citoyens légitimes à part entière, qui contribuent à la construction des sociétés européennes. Des efforts sont nécessaires pour accompagner leurs transitions par la conception et la mise en œuvre de politiques de jeunesse innovantes, ainsi que de nouvelles idées pour les travaux de jeunesse qui s'adaptent à la fois aux besoins individuels et aux situations locales.
3. Le Congrès, pour sa part, s'engage pour la participation des jeunes au sein de sa propre institution. Il invite, en effet, un jeune de 16 à 30 ans, chacun représentant un des 47 Etats membres, à siéger lors de chaque session aux côtés de ses membres et à prendre part à l'ensemble des débats et réunions.
4. En octobre 2014, en effet, la 27ème session était placée sous le thème « la place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et des régions » et avait pour objectif de créer un espace de dialogue entre les jeunes délégués et les élus territoriaux et favoriser la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et au processus de décision au niveau local et régional.
5. Le Congrès est déterminé à poursuivre le dialogue avec les jeunes et à associer ces derniers à ses travaux, notamment par le biais des projets qu'ils sont invités à développer dans leurs pays respectifs en coopération avec les autorités locales et à présenter lors des sessions.
6. En outre, afin que la composition du Congrès soit représentative des sociétés européennes, il réitère son invitation déjà formulée dans ses Résolutions 346 (2012) et 386 (2015) aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'inclure des jeunes dans leurs délégations nationales au sein du Congrès, à la fois en tant que représentants et en tant que suppléants.
7. Il se félicite aussi que l'édition 2014 de la Semaine européenne de la démocratie locale ait été consacrée au thème « La démocratie participative : proposer, partager, décider » en mettant l'accent sur les jeunes.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe encourage vivement les pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres :
  - a. à mettre en œuvre les recommandations contenues dans ses Résolutions 386(2015), 346(2012), 319(2010) et 259(2008)<sup>3</sup> ;
  - b. à faire connaître la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et à en tenir compte dans tous les aspects de l'élaboration de leurs politiques de jeunesse.
9. Le Congrès est convaincu qu'une transition réussie des jeunes vers l'autonomie requiert des investissements à la fois dans la création de services municipaux de la jeunesse, le lancement de projets de jeunesse, le soutien aux ONG et aux clubs de jeunesse pour la mise en œuvre de leurs programmes, de même que la formation de conseillers de jeunesse.
10. Le soutien apporté doit être global, proposé par divers acteurs aux niveaux local et régional, et faire l'objet d'une coopération entre le travail de jeunesse, les politiques de jeunesse et les recherches sur la jeunesse, tout en associant les jeunes eux-mêmes, qui doivent être vus comme des partenaires dans la construction de leur parcours.

---

2 Discussion et adoption par le Congrès le 29 mars 2017, 2<sup>e</sup> séance (voir le document [CG32\(2017\)11](#), rapporteure : Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC).

3 [Résolution 386 \(2015\)](#) Adopter un langage commun entre les jeunes et les collectivités locales pour lever les obstacles à la participation des jeunes ; [Résolution 346 \(2012\)](#) Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes ; [Résolution 319 \(2010\)](#) L'intégration des jeunes des quartiers défavorisés ; [Résolution 259 \(2008\)](#) L'intégration et la participation des jeunes aux niveaux local et régional.

11. A cet effet, le Congrès invite les collectivités locales et régionales à aider les jeunes dans leur transition vers l'autonomie et l'âge adulte en engageant, lorsque cela relève de leurs compétences, les actions suivantes :

*a. En matière d'information :*

- i.* mettre en place des centres d'information, de conseil et de soutien, en ligne et en face-à-face, qui proposent aux jeunes un accompagnement individuel et des formations spécifiques;
- ii.* dans le cadre de ces centres, fournir des conseils sur la mobilité et des informations sur les possibilités existant dans d'autres pays d'Europe ;

*b. En matière d'éducation :*

- i.* proposer à tous les jeunes, dès un âge précoce, une éducation aux droits de l'homme à l'école et dans des contextes non formels et informels ;
- ii.* veiller à ce qu'une coopération étroite existe entre l'éducation formelle, non formelle et informelle et intensifier les liens entre les établissements d'éducation formelle d'une part et les clubs ou les ONG de jeunesse d'autre part ;
- iii.* assurer l'accès à une éducation de qualité aux jeunes défavorisés ou ayant des besoins spécifiques (jeunes réfugiés, jeunes en situation de décrochage scolaire) et proposer des solutions de substitution à l'enseignement secondaire classique aux jeunes en échec scolaire ou étrangers au système ;
- iv.* favoriser l'accès à l'apprentissage et fournir une aide pour poursuivre une formation après l'âge de 18 ans ;

*c. En matière d'emploi :*

- i.* faciliter l'accès à des contrats de « premier emploi » incluant des conditions de stabilité en coopérant avec les secteurs public et privé et accompagner les jeunes entrepreneurs pour créer et développer leurs nouvelles sociétés ;
- ii.* créer un portfolio municipal pour la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de stages et d'activités bénévoles qui devraient être reconnus officiellement et validés en tant qu'expérience professionnelle ;

*d. En matière de logement :*

- i.* développer des offres de logement abordables pour les jeunes, assorties de possibilités de prêt et d'un soutien financier municipal ;
- ii.* créer des « logements partagés » de transition où les jeunes vivraient à plusieurs (deux ou trois) et partageraient les diverses tâches et seraient, le cas échéant, accompagnés par des travailleurs sociaux ou de jeunesse ;
- iii.* prévoir un mécanisme pour offrir une garantie aux jeunes isolés lors de la location d'un logement ;
- iv.* proposer des offres de formation sur la vie en autonomie par le biais des centres d'information de la jeunesse, ainsi que des visites de conseillers de jeunesse municipaux dans leurs nouveaux domiciles, à la demande des jeunes, pour les aider face à des difficultés particulières ;

*e. En matière de santé :*

- i.* mettre en place des centres gratuits de santé physique et mentale pour les jeunes, le cas échéant au sein des centres d'information de la jeunesse et proposer un conseil médical régulier ;
- ii.* dans le cadre de ces structures (y compris dans les quartiers défavorisés et les zones rurales), fournir des sessions d'information ou des formations régulières sur les droits sexuels et procréatifs, la dépression, la violence, le harcèlement ou d'autres questions ayant trait à la santé ;

*f. En matière de coopération internationale et transfrontalière :*

- i.* coopérer avec les centres européens d'information pour la jeunesse afin de relayer les informations sur les possibilités de formation, d'éducation et d'emploi à l'étranger ;
- ii.* dans les régions situées aux frontières entre des Etats membres, créer des centres transfrontaliers d'information de la jeunesse afin d'encourager la mobilité des jeunes à l'échelle régionale et de partager des informations sur les opportunités offertes à la jeunesse.

12. Par ailleurs, les jeunes isolés ou en difficulté doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le Congrès encourage les collectivités locales à développer des moyens pour aller à leur rencontre, afin de les informer et les inciter à participer à des projets organisés par la collectivité.

13. Enfin, le Congrès réaffirme son intention de poursuivre sa coopération avec la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe et en particulier son Service de la jeunesse pour promouvoir la participation des jeunes et l'accès à leurs droits sociaux.

## EXPOSÉ DES MOTIFS<sup>4</sup>

### Table des matières

1. Introduction .....	5
a. Contexte du rapport .....	5
b. Qu'est-ce que la transition vers l'autonomie ? .....	7
c. Qu'est-ce que la transition vers l'âge adulte ? .....	8
d. Qu'est-ce que la transition vers la vie professionnelle ? .....	9
2. Défis auxquels les jeunes sont confrontés dans leur transition vers l'autonomie et la vie professionnelle .....	9
a. L'accès aux droits de l'homme .....	10
b. La participation des jeunes .....	20
3. Ce que les collectivités locales et régionales peuvent faire : répondre aux défis .....	21
a. La jeunesse est une catégorie diversifiée .....	22
b. Le triangle – ou carré – magique ? .....	22
c. Investir dans la jeunesse .....	22
d. Croire en la jeunesse : plutôt que d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, accompagnons-les en tant que jeunes ! .....	22
e. Protéger la jeunesse .....	24
f. Coopérer avec la jeunesse .....	25
4. Conclusion .....	25

### 1. Introduction

#### a. Contexte du rapport

1. Le rapport du Congrès<sup>5</sup> « Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes », [débattu](#) le 17 octobre 2012, montrait que contrairement à ce que l'on pense souvent les jeunes ne se sont pas désengagés des pratiques démocratiques et civiques et restent fortement attachés aux valeurs démocratiques. Les jeunes participent aujourd'hui à diverses formes d'activités démocratiques qui correspondent à leur vision de la démocratie et de la citoyenneté, dans une société où ils se sentent exclus des processus politiques. On pourrait voir dans les manifestations et les émeutes que de nombreux pays européens ont connues la réponse de la jeunesse à un système politique dont elle a le sentiment qu'il ne lui permet pas d'exercer sa part du pouvoir et une véritable citoyenneté. Les jeunes ont trouvé d'autres manières de faire entendre leur voix.

2. Ayant pris acte de ces conclusions, l'étape suivante pour le Congrès était de se pencher sur ce paradoxe de la participation des jeunes : alors que les institutions politiques s'attachent de plus en plus à promouvoir la participation des jeunes, ceux-ci rejettent les possibilités qui leur sont données. Les dernières Recommandation 376(2015) et Résolution 386(2015) du Congrès, intitulées « Adopter un langage commun entre les jeunes et les collectivités locales pour lever les obstacles à la participation des jeunes », qui ont été adoptées à Strasbourg en octobre 2016, résument les conclusions des dernières recherches sur la jeunesse, qui montrent que les institutions politiques et les jeunes ne parlent simplement pas la même langue : les jeunes ont créé un nouveau « vocabulaire de la citoyenneté », ils sont mobilisés par des questions spécifiques liées à leurs préoccupations et intérêts qui, à leurs yeux, ne sont pas pris en considération par les politiques adoptées par les responsables élus démocratiquement. Les institutions politiques, pour leur part, semblent encore considérer que le vote est le seul instrument pertinent de participation, d'activité politique et de consultation. La participation citoyenne n'est effective, cependant, que si les citoyens peuvent réellement peser sur la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

3. Le Congrès est déterminé à mener une réflexion de fond sur la question de la participation des jeunes, une de ses priorités pour 2017-2020 étant d'encourager la participation citoyenne. La participation active des citoyens aux structures démocratiques et aux institutions représentatives contribue de manière déterminante à garantir la légitimité, la crédibilité et le bon fonctionnement des systèmes démocratiques. Elle est donc essentielle pour les collectivités locales et régionales de toute l'Europe que le Congrès représente.

<sup>4</sup> Le présent exposé des motifs repose sur la contribution de la consultante du Conseil de l'Europe, Mme Nadine Lyamouri, qui est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

<sup>5</sup> [Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes](#)

4. Ces cinq dernières années, le Congrès a recommandé plusieurs mesures pour promouvoir l'accès des jeunes à leurs droits économiques et sociaux et encourager leur participation. Cependant, un obstacle important subsiste : la question de la transition des jeunes vers l'autonomie et l'âge adulte a changé ces dernières années, en raison en particulier de la crise économique et financière actuelle, qui a frappé durement la jeunesse, avec une forte poussée du taux de chômage des jeunes allant jusqu'à plus de 50 % dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe. Toutefois, cette crise n'est pas seulement d'ordre économique. C'est aussi une crise des droits de l'homme, car l'accès aux droits fondamentaux, sociaux et économiques et l'exercice de ces droits sont de plus en plus difficiles pour les jeunes : leur participation s'en trouve affaiblie et leur confiance dans la démocratie s'étiolé. Des efforts sont nécessaires pour promouvoir l'autonomie des jeunes et leur inclusion dans une société où nombre d'entre eux sont de plus en plus marginalisés. Leurs transitions ne sont plus linéaires, mais plutôt fragmentées : de plus en plus souvent, la dépendance caractéristique de la jeunesse (vivre chez ses parents) coexiste avec l'autonomie d'un adulte (exercer un emploi) pendant une plus longue période que par le passé. Les jeunes connaissent des « transitions en yo-yo », c'est-à-dire de longues périodes d'alternances entre la situation d'un jeune et celle d'un adulte.

5. Le Congrès souhaite étudier cette situation et formuler des recommandations aux collectivités locales et régionales sur la conception et la mise en œuvre de politiques de jeunesse innovantes, ainsi que de nouvelles idées pour les travaux de jeunesse en vue de soutenir les transitions des jeunes. Il est particulièrement important d'examiner les actions locales et régionales envisageables aujourd'hui, alors que les politiques actuelles reposent encore sur des parcours de vie traditionnels et restent axées sur l'insertion sociale – comprise comme l'intégration dans le marché du travail – ce qui entraîne un décalage entre la situation réelle de la jeunesse et la perception qu'en ont les institutions.

6. En 2016, le Conseil de l'Europe a lancé un Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019), adopté par le Comité des Ministres les 15-16 mars 2016. Le présent rapport devrait aussi contribuer à ce plan, en explorant diverses manières de créer des structures plus inclusives dans lesquelles les jeunes pourront trouver leur place, croître et s'intégrer.

7. Le présent rapport vise à analyser la situation actuelle des jeunes Européens en transition vers l'âge adulte. Une première étape consistera à proposer une définition de la jeunesse, de l'autonomie, de l'âge adulte et de l'emploi. Deuxièmement, le rapport passera en revue les principaux défis liés à cette période de transition, au moyen d'exemples concrets fournis par des jeunes et des ONG de jeunesse associées aux activités du Service Jeunesse du Conseil de l'Europe. De nombreuses bonnes pratiques sur la manière d'accompagner la transition des jeunes aux niveaux local et régional ont déjà été recensées et seront mises en commun. Enfin, le rapport s'achève par une série de recommandations concrètes destinées à soutenir l'action des collectivités locales et régionales en faveur de l'accès des jeunes Européens à l'autonomie et à la vie professionnelle.

8. Bien que la crise économique ait frappé toutes les catégories de population à l'échelle mondiale ou presque, les jeunes sont plus particulièrement touchés. Leur taux de chômage dépasse les 50 % dans certains pays d'Europe, ce qui a des conséquences directes sur le logement, l'éducation, l'accès à la santé et d'autres droits sociaux. L'éducation ne garantit plus l'accès à l'emploi ; pour de nombreux jeunes, l'enseignement supérieur est un moyen d'échapper au chômage. Les « douloureux sacrifices » sont nombreux : premièrement, les jeunes choisissent de plus en plus leur orientation et leurs études d'après les statistiques du chômage plutôt que sur la base de valeurs, de préférences ou d'intérêts profonds. Ces sacrifices consistent aussi à choisir entre sa famille et sa carrière, à déménager pour augmenter ses chances de trouver du travail ou à accepter des emplois mal rémunérés et sous-qualifiés. Ce sont autant de facteurs qui contribuent à démotiver la jeunesse.

9. Un défi supplémentaire pour les jeunes d'aujourd'hui est la discrimination. Le simple fait d'être jeune est parfois un motif de discrimination suffisant lorsqu'il s'agit de louer un logement, qu'on vous fasse confiance pour vous comporter « de manière raisonnable », d'obtenir un premier emploi sans expérience professionnelle, etc. Cependant les jeunes issus des milieux les plus modestes ou de l'immigration sont plus exposés encore à la discrimination dans leur accès aux droits sociaux. En France, des études montrent que les jeunes venant de certains « quartiers défavorisés » ont moins de chances de se voir proposer un emploi du fait de leur origine géographique (ONZUS, 2013)<sup>6</sup>. Les jeunes Roms font l'objet de discrimination partout en Europe pour accéder à leurs droits à l'éducation,

---

6 Observatoire national des zones urbaines sensibles : « Effets de quartier : discrimination territoriale et accès à l'emploi » (2013), [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/document\\_onzus\\_n4\\_effets\\_de\\_quartier\\_-\\_discrimination\\_teritoriale.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/document_onzus_n4_effets_de_quartier_-_discrimination_teritoriale.pdf)

la santé, l'emploi, etc. Les jeunes handicapés sont aussi les cibles de la discrimination et ne bénéficient toujours pas de l'égalité des chances pour accéder à leurs droits sociaux.

10. Légalement, les jeunes ont le droit de vote et donc un pouvoir de décision démocratique à l'âge de 18 ans (à quelques exceptions près). Cependant, la reconnaissance sociale ne va pas de pair avec le statut juridique, ce qui engendre des sentiments de frustration et de manque de reconnaissance. En France par exemple, les jeunes sont considérés comme étant majeurs à l'âge de 18 ans. Cependant, certaines prestations sociales<sup>7</sup> ne sont accordées qu'à partir de 25 ans. Cette situation signifie que l'Etat n'aide pas les jeunes en situation de précarité, ce qui est profondément incohérent.

11. Il n'existe pas d'accord universel ou institutionnel sur la définition de termes tels que la jeunesse (les jeunes), l'autonomie et la transition vers l'autonomie ou la vie professionnelle. Les approches et les définitions varient selon les institutions, les Etats et les chercheurs.

12. La crise économique et les mutations à l'échelle mondiale ont conduit les jeunes à acquérir leur indépendance plus tard que les générations précédentes, ce qui a ouvert la voie à l'émergence de nouveaux concepts comme « l'adulthood » (Tyre, 2002) pour décrire une génération qui ne peut plus être considérée comme des adolescents, mais ne répond pas encore aux critères caractéristiques de l'âge adulte.

### **b. Qu'est-ce que la transition vers l'autonomie ?**

13. Dans les années 1960, la transition vers l'âge adulte était perçue comme un processus temporel linéaire, marqué par des rites de passage clairs : le départ du domicile parental, le mariage, le premier emploi, etc. Aujourd'hui, le parcours est individualisé, dénormalisé et fragmenté.

14. Il est difficile de définir la date de début et de fin de la transition vers l'âge adulte, car cette période comprend de nombreux processus, allant de l'évolution psychologique à l'accès à des responsabilités légales ou à l'indépendance financière, mais aussi des étapes telles que le fait de fonder sa propre famille ou d'avoir un espace de vie personnel. Au final, chaque jeune a une histoire et un parcours de transition qui lui sont propres, marqués par divers contextes et circonstances, défis et opportunités et différents points de départ, de sorte que la date de fin d'un tel processus de transition est subjective<sup>8</sup>.

15. Il s'agit d'un parcours individuel, qui ne peut être défini de manière uniforme pour tous les jeunes. Cependant, il a plusieurs fois été tenté d'établir des caractéristiques ou facteurs de « l'autonomie ».

16. Dans le rapport de la réunion consultative sur la « réponse aux défis liés à la transition vers la vie professionnelle et l'autonomie pour les jeunes en Europe »<sup>9</sup>, qui s'est tenue au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg en février 2014, ainsi que sur la plate-forme en ligne Tranzit<sup>10</sup>, les facteurs suivants ont été mentionnés :

- La capacité et les ressources pour prendre des décisions de manière indépendante ;
- L'accès aux droits de l'homme et leur exercice, en particulier l'accès aux droits sociaux (sécurité sociale, travail décent, éducation, santé, logement) ;
- La reconnaissance d'un statut d'égalité dans la société, y compris la capacité et la possibilité de participer à tous les niveaux et dans tous les domaines. Cela suppose des compétences de citoyenneté et de participation ;
- Un sentiment d'estime de soi et de résilience ;
- L'existence de réseaux de soutien ;
- L'indépendance financière ;
- La capacité à s'assurer durablement un mode de vie indépendant ;
- La capacité à fonder une famille de sa propre initiative ;
- La capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets de vie ;
- L'aptitude à prendre et appliquer des choix de vie.

7 Revenu de Solidarité Active (RSA)

8 Texte cité de la plate-forme TRANZIT du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/en/web/tranzit/transitions>

9 [https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2014\\_Consultative\\_meeting\\_Transition\(s\).pdf](https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2014_Consultative_meeting_Transition(s).pdf) (en anglais)

10 <http://www.coe.int/en/web/tranzit>

17. Ces facteurs sont très variables selon les pays d'Europe. Dans certains, le départ du domicile parental est un indicateur clair de transition vers l'autonomie, tandis que dans certaines traditions culturelles la cohabitation intergénérationnelle est la norme, même pour les adultes, qui continuent d'habiter au domicile parental même après avoir fondé leur propre famille.

18. Si nous regardons la situation des mineurs non accompagnés qui partent de chez eux pour trouver un lieu plus sûr en Europe, nous pouvons dire qu'ils font preuve de fortes capacités à subsister par eux-mêmes, sans aucun adulte pour les aider, les protéger ni les accompagner. Ils parviennent à traverser des pays, à atteindre l'Europe, à demander de l'aide. Très souvent, ils apprennent une langue, s'adaptent à un système entièrement nouveau et, parfois, ont un parcours d'éducation. Toutefois, dans le cas de ces jeunes, aucun des critères susmentionnés n'est rempli. Dans la majorité des cas, ces jeunes n'ont pas le choix et sont obligés de fuir l'oppression, la guerre et la pauvreté. Ils sont particulièrement vulnérables et risquent une transition vers l'âge adulte difficile. Parfois, ces jeunes ont en plus la lourde charge d'aider leurs familles restées chez elles, faisant ainsi peser sur eux des responsabilités supplémentaires dans leur phase de transition. Finalement, lorsqu'ils atteignent l'Europe, ils risquent de tomber entre les mains de réseaux mafieux ou de prostitution. Ces traumatismes supplémentaires doivent être pris en compte lorsque l'on réfléchit aux critères pour le passage à l'âge adulte. Que faut-il en conclure quant à leur transition vers l'autonomie, et concernant les dispositifs de soutien qui doivent être mis en place ?

### **c. Qu'est-ce que la transition vers l'âge adulte ?**

19. Dans les années 1970, le passage à l'âge adulte pouvait aisément se mesurer au moyen de critères normatifs tels que l'accès à l'emploi, le départ du domicile parental ou le fait de devenir parent soi-même. Dans la société mondialisée d'aujourd'hui, ces éléments ne peuvent plus être pris comme des indicateurs du passage à l'âge adulte : l'enseignement supérieur ne garantit plus l'accès direct à l'emploi ; du fait de la crise économique, de nombreux jeunes continuent d'habiter chez leurs parents pendant voire après leurs études supérieures. De même, le mariage ne peut plus être considéré comme un facteur pertinent, car dans de nombreux pays les couples vivent ensemble sans se marier, et les taux de divorce ont fortement augmenté. Enfin, des études menées dans les pays occidentaux montrent que l'âge moyen des femmes lorsqu'elles donnent naissance à leur premier enfant est de 27 ans et demi (OCDE, 2004). Globalement, le passage à l'âge adulte est devenu un but ambigu, et donc très vague et indéfini.

20. Ce changement de paradigme nous contraint à nous interroger sur la définition de l'âge adulte. Si nous définissons la jeunesse comme une étape entre l'enfance et l'âge adulte, nous faisons de ce dernier une destination finale, un but à atteindre pour rejoindre une catégorie supérieure de citoyens de premier ordre. Cet objectif ambitieux ne peut clairement pas être associé à l'âge.

21. En 2000, Jeffrey Arnett proposait le concept d'« âge adulte émergent », une phase de la vie entre l'adolescence et un véritable âge adulte. Pour Arnett, ce terme couvre aussi la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. D'après lui, il s'agit de la période de 18 à 25 ans pendant laquelle les adolescents gagnent en indépendance et explorent divers choix de vie. Bien que ce concept prenne en compte le caractère progressif du passage à l'âge adulte, il est lié principalement à des facteurs économiques, faisant abstraction du développement personnel, de l'intégration sociale, du bien-être et de l'acquisition de certaines compétences et certains modes de vie. On pourrait alors se demander si la perte d'emploi, par exemple, pourrait entraîner une perte du statut d'adulte.

22. En période de pénurie et de crise, l'« âge adulte » ne peut être défini comme une destination finale de réalisation et de succès. Ici encore, il y a plusieurs manières de définir la « jeunesse » et l'« âge adulte ». Une méthode usuelle s'appuie sur l'âge, même si là encore les institutions, les pays et les personnes n'ont pas toujours les mêmes définitions.

23. Tandis que l'« enfance » est définie légalement comme la période de 0 à 18 ans, le terme de « jeunesse » est relativement vague, couvrant la période de 14 à 25 ans, ou parfois 30 ans.

24. La transition de la jeunesse à l'âge adulte peut aussi être envisagée sous l'angle sociologique, ce qui requiert de disposer de critères pour définir un adulte.

25. Ces critères sont notamment les suivants :

- La maturité psychologique et la volonté d'exercer des responsabilités ;
- L'indépendance financière ;
- Le fait d'avoir fondé sa propre famille ;

- Le fait d'avoir son propre espace familial ;
- Le fait d'avoir le droit de vote.

26. Cette liste montre qu'autonomie et âge adulte sont étroitement liés, mais pas nécessairement indissociables. Aux fins du présent rapport, nous avons choisi d'envisager l'âge adulte comme un processus sociologique et psychologique plutôt que de nous baser sur le critère de l'âge.

27. Le critère "avoir fondé sa propre famille" mérite plus d'attention. Tout d'abord, nous pourrions examiner la définition de la "famille". Des jeunes filles en transition deviennent mères célibataires et doivent accéder à l'autonomie tout en prenant soin de leur enfant. Ceci les place dans une situation particulièrement difficile lorsqu'il s'agit de poursuivre leur éducation, d'accéder à l'emploi ou de trouver un logement.

28. L'indépendance de certaines jeunes filles peut aussi représenter un défi supplémentaire. Dans le cas de familles traditionnelles, conservatrices ou très religieuses, les jeunes femmes ne sont pas autorisées à quitter le domicile familial avant d'être mariées, bien qu'elles étudient ou ont un emploi. Dans ces situations le "mariage" est considéré comme un critère pour accéder à l'autonomie, ou au moins à l'âge adulte. Et que dire des mariages forcés ?

29. Une attention plus grande devrait aussi être accordée aux jeunes handicapés, qui ne sont pas encore dans tous les Etats membres considérés comme aptes à accéder à l'autonomie et à faire leurs propres choix en matière d'orientation, de logement ou d'éducation. Il conviendrait d'accorder à la transition de ces jeunes vers l'autonomie et l'âge adulte une priorité élevée.

#### **d. Qu'est-ce que la transition vers la vie professionnelle ?**

30. Dans ce contexte particulier, la fin de l'enseignement pourrait marquer le début de la transition vers la vie professionnelle. Cependant, de nombreux jeunes quittent l'école de façon prématurée, sans nécessairement entrer dans une quelconque phase de transition ni aucune forme de préparation à l'emploi. La recherche d'un emploi ou l'orientation professionnelle doivent être considérées comme le début de la transition vers la vie professionnelle, tandis que la fin de cette transition n'est caractérisée que lorsque la personne obtient un emploi stable et satisfaisant. Très souvent, cela se produit après avoir exercé divers emplois temporaires et précaires.

31. Nous constatons que le seul fait d'accéder à l'emploi ne garantit pas nécessairement l'accès à l'autonomie et à la vie professionnelle. Les transitions ne sont ni linéaires ni « normales » : elles suivent un parcours individuel, parfois réversible, comportant des risques et des retours en arrière, une éventuelle exclusion et parfois une exploitation ou un isolement. Un soutien actif, des conseils et un accompagnement sont par conséquent essentiels pour que les jeunes franchissent cette phase de transition avec succès.

## **2. Défis auxquels les jeunes sont confrontés dans leur transition vers l'autonomie et la vie professionnelle**

32. Comme il est souligné plus haut, les jeunes en Europe sont confrontés à divers défis lors de leur transition vers l'autonomie et la vie professionnelle. Ces défis peuvent être répartis en plusieurs catégories :

- Les défis liés aux droits de l'homme et aux droits sociaux :
  - L'accès à l'emploi ;
  - L'accès à l'éducation ;
  - L'accès au logement ;
  - L'accès à la santé ;
  - L'accès à l'information.
- La participation des jeunes ;
- L'estime de soi et les projets de vie.

33. Outre ces défis communs à la jeunesse en général, certaines catégories de jeunes sont plus vulnérables et peuvent être confrontées à des défis supplémentaires. C'est le cas notamment des jeunes migrants et réfugiés (et plus encore des mineurs non accompagnés), ainsi que des jeunes issus de milieux socio-économiques modestes ou de quartiers défavorisés et des jeunes exposés à la manipulation et à l'endoctrinement.

## a. L'accès aux droits de l'homme

34. Au cours de la décennie passée, lorsqu'il était question des jeunes et de leurs difficultés, l'accent était mis principalement sur l'emploi et l'accès au travail. Cependant, les jeunes sont aussi confrontés à une crise des droits de l'homme.

35. Comme le Commissaire aux droits de l'homme l'a souligné dans sa note « La crise menace les droits de l'homme des jeunes » (Strasbourg, 3 juin 2014) :

*« Les jeunes ne sont pas seulement préoccupés par le chômage, la pauvreté et la difficulté d'accéder à l'autonomie financière. Le Forum européen de la jeunesse a aussi mis en évidence les droits à l'éducation, à la participation et à la non-discrimination, les libertés d'expression, de religion et de circulation, ainsi que le droit à une vie saine et les droits en matière de procréation. Le mouvement de jeunesse européen plaide pour l'application à la politique de jeunesse d'une approche fondée sur les droits et déplore le manque d'attention spécifique accordée aux jeunes dans la plupart des instruments européens et internationaux relatifs aux droits de l'homme. »<sup>11</sup>*

36. En cette époque de menace et de montée du terrorisme en Europe, de nombreux jeunes se sentent victimes d'une discrimination liée à leurs origines culturelles, leurs croyances, leurs pratiques religieuses ou leur résidence géographique. La liberté de circulation est restreinte dans l'intérêt de la sécurité et du contrôle, ce qui prive les jeunes de leur droit à la mobilité. Dans un contexte mondialisé, les événements qui se produisent dans une partie du monde ont une incidence sur les jeunes de tout autre endroit.

37. La dernière édition du Forum mondial de la démocratie, qui s'est tenue à Strasbourg les 18-20 novembre 2015, avait pour thème « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique »<sup>12</sup>. Elle visait à étudier ce dilemme afin de trouver un juste équilibre entre d'un côté la liberté et de l'autre le contrôle et la sécurité. Les jeunes s'intéressent vivement à cette question, et plus encore lorsqu'ils sont d'origine étrangère ou issus de l'immigration.

38. Dans ce contexte, il est important de nous rappeler que les droits de l'homme sont identiques pour tous les êtres humains, indépendamment de leur statut juridique, de leurs origines ou de leurs croyances. Dans une période d'inégalité, l'éducation aux droits de l'homme devient nécessaire pour tous les citoyens. Les jeunes doivent apprendre à connaître leurs droits et obligations afin d'avoir conscience des violations des droits de l'homme et de disposer des outils nécessaires pour protéger, appliquer, défendre les droits de l'homme et les reconnaître à tout individu. L'éducation joue un rôle essentiel dans la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, ainsi que dans la prévention des violations des droits de l'homme. Plus globalement, l'éducation est de plus en plus perçue comme un moyen de défense contre la montée de la violence, du racisme, de l'extrémisme, de la xénophobie, de la discrimination et de l'intolérance.

39. Cette prise de conscience croissante se reflète dans l'adoption de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Recommandation CM/Rec(2010)7)<sup>13</sup>.

40. L'impact le plus marqué pour les jeunes semble concerner leur accès limité aux droits sociaux et économiques. En 2008, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé un projet intitulé « Enter ! » sur l'accès aux droits sociaux pour les jeunes des quartiers défavorisés. Ce projet visait à renforcer l'idée selon laquelle les travaux de jeunesse sont un mécanisme important pour que les jeunes puissent participer et partager leur avenir, par-delà d'éventuelles formes de discrimination dont ils peuvent faire l'objet.

41. Le projet portait sur les droits suivants :

- L'accès à l'éducation,
- L'accès au logement,
- L'accès à la santé,
- L'accès à l'emploi,
- La non-discrimination,

11 <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/youth-human-rights-at-risk-during-the-crisis>

12 <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168068510a>

13 <https://www.coe.int/fr/web/edc/charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education>

- L'accès aux loisirs et aux sports,
  - L'accès à l'information et à des services de conseil,
- ainsi que sur des questions transversales telles que la participation, l'inclusion sociale, la citoyenneté, la prévention de la violence et l'égalité entre les femmes et les hommes.

42. Le projet a été adopté au moyen d'une Recommandation du Comité des Ministres de 2015,<sup>14</sup> qui contient une liste de propositions concrètes adressées aux Etats membres et aux collectivités locales pour mettre en œuvre les recommandations. Les collectivités locales et régionales ont joué un rôle essentiel dans le projet « Enter ! ». Les jeunes de quartiers défavorisés des 47 Etats membres ont mis sur pied des projets locaux avec le soutien de leurs autorités locales afin de répondre aux problèmes de discrimination, de violence et d'exclusion. Des partenariats ont été mis en place avec succès entre les travailleurs de jeunesse, les jeunes et les instances locales en charge des politiques de jeunesse.

43. Dans le prolongement de ces travaux, un groupe de jeunes a créé le « Réseau des droits sociaux de la jeunesse » (Y-SRN)<sup>15</sup>. Il s'agit d'un réseau international travaillant à l'amélioration de l'accès aux droits sociaux pour tous les jeunes (en particulier ceux des quartiers défavorisés qui sont privés de services de première nécessité et/ou les jeunes défavorisés pour des raisons diverses).

44. Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Créer les conditions et un dispositif pour améliorer l'accès aux droits sociaux pour les jeunes, la protection et le respect de ces droits, l'inclusion sociale et la participation des jeunes ;
- Garantir un meilleur niveau de vie et l'égalité des chances pour tous les jeunes ;
- Suivre et soutenir l'amélioration des politiques de jeunesse dans les pays d'Europe ;
- Impulser, soutenir et encourager l'établissement à long terme de partenariats et de réseaux locaux réunissant différents acteurs (jeunes, organisations de jeunesse, collectivités locales, organisations économiques et autres instances publiques et/ou privées comme les écoles, les organisations de santé, les médias, etc.) qui combattront les inégalités et œuvreront à améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux et leur transition vers l'autonomie.

45. En janvier 2015 le réseau Y-SRN a organisé en coopération avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe une réunion internationale, intitulée « Unis pour l'employabilité », qui a rassemblé des jeunes, des travailleurs de jeunesse, des collectivités locales et des représentants du secteur économique pour soutenir l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

46. Le rapport produit après cette réunion propose un éventail de bonnes pratiques appliquées aux niveaux local et régional dans les Etats membres pour répondre aux défis liés à l'accès à l'emploi et/ou à l'autonomie. En voici quelques exemples<sup>16</sup>:

#### **AU Career International à l'Université d'Aarhus, au Danemark<sup>17</sup>**

AU Career International est une organisation de l'Université d'Aarhus qui aide les étudiants internationaux et les prépare pour le marché du travail. Elle organise des événements liés au développement professionnel et propose des services de conseil et d'accompagnement. Elle gère aussi une banque de l'emploi, qui consiste en une base de données incluant des emplois liés à des domaines d'étude. L'organisation compte 19 salariés, 3 stagiaires et 20 bénévoles. Elle a pour but général de mettre des entreprises et des étudiants en relation et d'être un relais entre l'université et le marché du travail. Elle offre un exemple de la manière dont un centre de conseil et d'orientation professionnelle peut aider les jeunes à accéder à l'emploi et à l'autonomie.

<sup>14</sup> Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=09000016805c46f7](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c46f7). Par ailleurs, le Comité des Ministres a adopté plus récemment la Recommandation [CM/Rec\(2016\)7](#) sur l'accès des jeunes aux droits.

<sup>15</sup> <http://ysrnetwork.weebly.com/>

<sup>16</sup> Texte intégral du rapport (en anglais) : <http://ysrnetwork.weebly.com/uploads/1/3/9/0/13907000/299110996-untitled.pdf>

<sup>17</sup> <http://studerende.au.dk/en/career/>

### **Pacte pour l'emploi territorial de la Communauté de communes d'Ave au Portugal**

L'objectif était de promouvoir la participation au marché du travail et le développement de la région d'Ave. Le Pacte pour l'emploi territorial de la Région d'Ave est une innovation institutionnelle basée sur la « planification négociée », au sein de laquelle divers acteurs locaux assument des rôles et responsabilités complémentaires et interdépendants en vue d'objectifs liés à l'emploi. Le Pacte des communes de la Région d'Ave associe des partenaires nationaux et locaux.

Le Pacte pour l'emploi territorial inclut des partenariats régionaux visant à mieux coordonner les politiques d'emploi avec celles d'autres secteurs, en vue d'améliorer la situation de l'emploi aux niveaux local et régional. Chaque groupe de travail élabore des programmes de travail conjoints afin de mettre en œuvre des mesures spécifiques au niveau local ; chacun d'eux se compose de divers partenaires selon le domaine, tels que des écoles, des entreprises, des universités, des agences de développement local, des communes, des institutions sociales, etc. Les groupes de travail de ce Pacte se caractérisent par leur ouverture, leur flexibilité et leur dynamisme et ils sont considérés comme une bonne pratique en matière de partenariat et de coopération entre divers acteurs et entités.

47. Enfin, les participants au séminaire international ont adressé des recommandations concrètes à tous les acteurs concernés. On trouvera ci-après quelques recommandations adressées aux collectivités locales pour répondre aux défis de l'emploi et de la transition vers l'autonomie.

- Les collectivités et autorités locales pourraient :
  - Investir dans l'éducation des jeunes et l'éducation des fonctionnaires ;
  - Réformer le système éducatif, en collaboration avec le secteur privé ;
  - Promouvoir l'enseignement pratique et technique et investir dans ce domaine ;
  - Proposer des programmes de mise à niveau technique pour les chômeurs de longue durée (y compris les jeunes) ;
  - Développer de nouveaux liens avec le secteur privé ;
  - Inclure des compétences non techniques dans les curriculums ;
  - Prévoir des stages d'un an financés par l'Etat et/ou les entreprises ;
  - Garantir la gratuité de l'enseignement pendant les années où il est obligatoire ;
  - Garantir la gratuité de l'enseignement universitaire ;
  - Proposer des services de conseil/d'orientation professionnelle ;
  - Soutenir les organisations de jeunesse et les projets impulsés ou dirigés par des jeunes ;
  - Associer les jeunes aux processus de décision ;
  - Réformer la législation sur les syndicats étudiants, car ils représentent un système démocratique inefficace et n'éduquent donc pas à la démocratie ;
  - Abaisser les charges patronales ;
  - Étudier de manière pragmatique quelle devrait être la répartition des impôts sur le revenu entre les entreprises et les individus aux niveaux national et local, du point de vue de l'emploi des jeunes.

48. Ces recommandations sont le résultat d'un séminaire unique ayant réuni 38 participants. Pour autant, certains de ces points sont pertinents pour les collectivités locales et régionales. Il est clair cependant que les Etats membres ont des systèmes de décision différents, de sorte que les recommandations devront être suivies au cas par cas et réadaptées aux possibilités et réalités locales.

49. En outre, le réseau Y-SRN travaille à une meilleure mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux dans les collectivités locales.

### **Enter-ing**

Le projet Enter-ing, dans sa phase initiale, visait à promouvoir l'utilisation des recommandations du projet Enter par les collectivités locales de Grèce, en soutenant une initiative pilote de la commune de Neapoli-Skyes. La recommandation a été traduite en grec. Des réunions régulières ont été organisées avec le maire, le secteur jeunesse de la commune, des jeunes et des ONG locales.

Au final, les recommandations ont été intégrées dans le plan d'action communal pour 2014-2019. La commune a intensifié ses liens avec les organisations locales de jeunesse. D'autres – comme la ville de Thessalonique – ont manifesté un intérêt pour rejoindre le projet.

50. Lorsque l'on s'intéresse à l'accès aux droits sociaux sur la base de la Charte sociale européenne 18, il apparaît nettement que ces droits sont interdépendants et indivisibles. Bien que l'accent ait souvent été mis sur l'accès à l'emploi, les jeunes privés d'un logement décent ou d'un accès à la santé éprouveront des difficultés en matière d'emploi ; les jeunes qui ont accès au logement mais pas à un parcours éducatif ou à l'emploi auront du mal à payer leur loyer, et plusieurs de leurs droits s'en trouveront menacés. Il est par conséquent capital de travailler au respect de tous les droits sociaux et au plein accès à ces droits, de manière combinée et égale, si l'on veut garantir aux jeunes toutes les conditions nécessaires à une saine transition vers l'autonomie et l'âge adulte.

51. Aux fins du présent rapport, les divers droits mentionnés ci-dessus seront examinés séparément afin d'identifier les difficultés liées à chacun d'eux et de présenter les pratiques mises en œuvre pour y remédier.

#### *i. L'accès à l'emploi*

52. Les chômeurs sont les personnes qui déclarent qu'elles sont sans emploi, qu'elles sont disponibles pour travailler et qu'elles ont entrepris des démarches actives au cours des quatre dernières semaines pour trouver un emploi (définition de l'OCDE). La crise économique de ces dix dernières années a fortement contribué à rendre plus difficile la transition vers l'âge adulte. Le chômage des jeunes (moins de 25 ans) a doublé dans l'Union européenne depuis le début de la crise, avec des pics allant jusqu'à 56,8 % en Grèce ou 53,9 % en Espagne en 2014. D'après les statistiques d'octobre 2016, les taux de chômage restent élevés, malgré une légère tendance à la baisse au cours de l'année écoulée. La Grèce avait encore un taux de chômage de 46,5 %, suivie de près par l'Espagne et l'Italie<sup>19</sup>.

53. Les décideurs politiques européens emploient le terme « NEET » (*Not in Employment, Education or Training*) plus communément ces dernières années pour désigner les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni dans le système éducatif ni en formation professionnelle. Plus de 14 millions de jeunes étaient dans cette situation en 2014. Sur le long terme, cette absence de statut et de perspective peut avoir un impact durable sur les projets de vie, l'estime de soi et l'accès à l'autonomie.

54. Une autre catégorie de jeunes qu'il est important de prendre en compte dans ce débat est celle des jeunes salariés en situation de précarité. Ces jeunes n'apparaissent pas dans les statistiques du chômage, mais subissent cependant une situation de dépendance financière, un manque de motivation ou de reconnaissance de leurs compétences et une absence de perspectives à long terme.

55. En réponse à cette situation, de nombreuses institutions et autorités locales et nationales ont incité les jeunes à s'intéresser à l'entrepreneuriat. Cette voie comporte de nombreux risques et les jeunes y sont le plus souvent mal préparés. L'entrepreneuriat n'est pas une perspective de carrière viable pour tous les jeunes, mais uniquement pour une minorité dotée des compétences, de la mentalité et des valeurs nécessaires<sup>20</sup>. Dans une période de stagnation économique, l'entrepreneuriat des jeunes a été perçu comme la voie en or. En 2011, 28 % des jeunes Européens indiquaient qu'ils pouvaient imaginer d'exercer une activité indépendante. Là encore, sur le long terme, si les jeunes ne sont pas accompagnés, de nombreuses jeunes entreprises ne survivent pas à la forte pression du marché. L'entrepreneuriat offre certes une réponse statistique au chômage, mais ne constituent que rarement une solution pour la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle.

En Italie, des études locales montrent qu'environ 40 % des nouvelles entreprises ferment au cours des trois premières années. Cette tendance est bien moins marquée pour les entreprises bénéficiant d'un accompagnement professionnel. La région de Ligurie a par conséquent investi dans un programme de soutien et d'accompagnement des nouvelles entreprises, en coopération étroite avec la chambre de commerce locale. Ce programme inclut un tutorat et un mentorat, une pépinière d'entreprises ainsi qu'une mise en réseau des jeunes entreprises. Cela permet d'encourager les jeunes à réaliser leurs projets sans les laisser affronter seuls leurs difficultés. Le programme est financé par le Fonds social européen<sup>21</sup>.

18 <http://www.coe.int/en/web/turin-european-social-charter/home>

19 Source : plate-forme Statista : <http://www.statista.com/statistics/266228/youth-unemployment-rate-in-eu-countries/>

20 Eurofound (2015), Youth entrepreneurship in Europe: Values, attitudes, policies, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

21 <http://www.regione.liguria.it/gare-concorsi-e-avvisi/gare-concorsi-e-avvisi/contributi/document/1900.html?view=document&id=1900:start-growth-liguria&Itemid=>

56. Les jeunes sont parfois exposés au paradoxe du manque d'expérience. Les entreprises recherchent souvent de jeunes salariés ayant plusieurs années d'expérience professionnelle. Pour les jeunes qui sortent de l'école cette exigence est proprement absurde. Elle conduit certains jeunes à travailler bénévolement dans des institutions publiques ou des sociétés ou à participer à divers programmes de stages non rémunérés qui ne les aident pas suffisamment à remédier à cette situation. Souvent, les employeurs abusent des programmes de bénévolat et de stages, lesquels, plutôt que d'aider les jeunes, compliquent encore leur accès à l'autonomie et à l'emploi, les jeunes étant traités comme une main-d'œuvre à bon marché voire gratuite<sup>22</sup>.

#### *La reconnaissance du bénévolat et des stages*

57. Pour de nombreux jeunes, l'accès à l'emploi commence par de premières expériences professionnelles de stages non rémunérés ou de bénévolat. Avec un accompagnement adéquat, ces expériences peuvent être formatrices, en aidant les jeunes à mettre leurs connaissances en pratique, à apprendre en faisant, à expérimenter, à acquérir des compétences de vie, à travailler sur leurs représentations. Ils peuvent se familiariser avec le travail en équipe et les « règles » professionnelles, et tirer profit de leurs erreurs. Ils peuvent aussi acquérir des compétences de leadership et apprendre à mieux comprendre le marché.

58. Toutefois, les stages et le bénévolat ne sont bénéfiques que s'ils sont limités dans le temps. Ils ne remplacent pas un emploi rémunéré et ne devraient donc pas durer de manière indéterminée. Le bénévolat peut être une expérience extrêmement gratifiante pour des jeunes capables de mettre leur énergie, leurs compétences et leurs valeurs au service d'une cause spécifique, car ils participent alors activement à la société et se sentent utiles et reconnus.

#### Service de bénévolat pour l'autonomisation des jeunes Roms

**Le réseau international PhirenArmenca**<sup>23</sup> permet à des jeunes Roms et non-Roms de s'entraîner à devenir des acteurs sociaux indépendants et expérimentés par le biais de services de bénévolat. L'approche est basée sur une méthode consistant à « essayer, échouer et essayer de nouveau ». Un système permanent de gestion de la qualité, de préparation, d'accompagnement et de suivi de chaque bénévole est appliqué. Les bénévoles peuvent bénéficier d'une supervision de la part des organisations qui les envoient et les accueillent. Ce projet contribue fortement à développer la confiance en soi, l'autonomie et le sens critique des participants. Un réseau de bénévoles a été créé afin de poursuivre le travail lorsque les jeunes ont achevé leur service de bénévolat.

59. Ces trois points expliquent en partie pourquoi les institutions européennes ont fait de l'accès à l'emploi l'une de leurs toutes premières priorités. Toutefois, comme nous le verrons tout au long du rapport, l'emploi à lui seul ne suffit pas pour garantir une transition saine et réussie vers l'âge adulte.

#### *ii. L'accès à l'éducation*

60. L'accès à l'éducation est depuis toujours l'une des toutes premières priorités des Etats membres du Conseil de l'Europe. Cependant, ce que l'on désigne par ce terme d'éducation, et la manière dont elle est mise en pratique, varient considérablement.

61. Le rapport de 2012 (Eurostat) « Chiffres clés de l'éducation en Europe »<sup>24</sup> déclare ceci :

*« (...) des réformes structurelles et organisationnelles des systèmes éducatifs ont été mises en œuvre en vue de réduire les taux de décrochage scolaire et, dans certains cas, pour garantir que tous les élèves obtiennent un certificat d'enseignement élémentaire. La réforme la plus significative dans ce domaine est l'extension de la scolarité obligatoire dans certains pays. Une autre tendance organisationnelle ressortant de l'étude est le haut niveau global d'autonomie des écoles et des collectivités locales en matière de gestion des ressources financières et humaines. Une tendance analogue est aussi visible dans la gestion du personnel universitaire dans l'enseignement supérieur. »*

22 Paragraphe cité du rapport du réseau Y-SRN « Unis pour l'employabilité », (2015)

<http://ysrnetwork.weebly.com/uploads/1/3/9/0/13907000/299110996-untitled.pdf> (en anglais)

23 [www.phirenarmenca.eu](http://www.phirenarmenca.eu)

24 <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5741409/978-92-9201-242-7-EN.PDF/d0dcb0da-5c52-4b33-becb-027f05e1651f> (en anglais)

62. Cependant, tous les jeunes ne vont pas au terme de l'enseignement secondaire, et ceux qui ont un moindre accès à un enseignement de qualité ou qui ont connu un décrochage scolaire courent un plus grand risque de devenir des « NEET ». Comme l'indique Eurofound<sup>25</sup>, « les personnes qui ont un faible niveau d'éducation ont trois fois plus de risques d'être des « NEET » que celles qui ont poursuivi des études supérieures. Le risque est de 70 % supérieur pour les jeunes issus de l'immigration, tandis que le handicap ou un problème de santé est aussi un important facteur de risque ».

63. Même les jeunes scolarisés peuvent rencontrer de graves difficultés d'accès à leurs droits sociaux. Comme l'a montré une étude française, la discrimination géographique influence le niveau d'employabilité et l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes. Certaines « zones sensibles », aussi appelées « zones urbaines prioritaires », bénéficient certes de financements publics accrus, mais présentent souvent un plus grand nombre d'élèves par classe, un plus haut niveau de violence et des conditions d'apprentissage difficiles. Les jeunes de ces quartiers défavorisés grandissent souvent avec un sentiment d'inégalité et de possibilités limitées.<sup>26</sup>

64. L'accès à l'éducation inclut aussi l'accès à l'orientation et à un soutien pour opérer des choix. Les jeunes sont souvent orientés dans l'enseignement secondaire en lien avec leur profil général et leurs notes, ou incités à choisir certains secteurs ou certains domaines professionnels, qui sont redéfinis par des facteurs économiques et liés au marché. Ainsi, les jeunes n'osent plus rêver et la réponse à la question « qu'est-ce que tu feras quand tu seras grand(e) » est tristement remplacée par celle-ci : « quelles filières garantissent un emploi, quelle est la voie la plus sûre ? ».

La campagne « **Ce que je veux pour moi-même** » (sebizelim) a été lancée au Monténégro dans le cadre d'un programme de l'ONU pour l'autonomisation des jeunes, en coopération étroite avec les collectivités locales, les ONG de jeunesse, le ministère de l'Éducation et la Direction de la jeunesse et des sports. Elle visait à aider les jeunes à identifier leurs aspirations et leurs possibilités et à leur donner la motivation, les connaissances, les compétences et les informations nécessaires pour réaliser leurs rêves. Le programme incluait plusieurs étapes, parmi lesquelles l'éducation par les pairs, le mentorat, la formation, des ateliers et des informations en ligne. Plus de 400 jeunes de neuf villes y ont participé, et il y a eu plus d'un millier d'utilisateurs en ligne. Plus de 50 partenaires y ont été associés et de nombreux exemples de parcours réussis ont été partagés. Cette campagne a permis de contester le modèle actuel selon lequel le projet de vie des jeunes consisterait à trouver un emploi stable dans la fonction publique<sup>27</sup>.

65. Un autre défi pour accéder à un enseignement de qualité tient au fossé entre les enseignements scolaires et les besoins du marché du travail. La plupart des systèmes éducatifs européens ne se sont pas adaptés aux nouvelles méthodes d'apprentissage, aux nouveaux rythmes des jeunes ni aux thèmes contemporains. D'une manière générale, l'enseignement scolaire met l'accent sur l'acquisition de savoirs, passant ainsi à côté de la transmission de compétences professionnelles et, plus encore, de façons d'être.

#### *Éducation formelle, non formelle et informelle*

66. Dans le langage courant, lorsque nous parlons d'éducation, la plupart d'entre nous pensent exclusivement à l'éducation formelle, c'est-à-dire le type d'apprentissage qui se fait dans un cadre institutionnel et planifié, doté d'un programme, d'un système de notation et d'« enseignants ».

67. Nous oublions souvent l'importance de l'éducation et de l'apprentissage non formels, c'est-à-dire le type d'apprentissage qui se fait hors des établissements d'enseignement, dans les clubs de jeunesse, les associations, les ONG ou d'autres cadres. L'éducation non formelle joue un rôle crucial pour compléter l'éducation formelle concernant l'accès à l'autonomie et à l'âge adulte. Elle met l'accent sur le développement de connaissances, mais surtout de compétences et de façons d'être afin de préparer les jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle : le leadership, la communication, le traitement des conflits, la gestion de projet, l'apprentissage interculturel ne sont que quelques exemples des compétences que les jeunes acquièrent souvent dans les cadres non formels (et aussi informels), plutôt que dans l'enseignement scolaire.

25 <http://www.eurofound.europa.eu/young-people-and-neets-1>

26 Observatoire national des zones urbaines sensibles : « Effets de quartier : discrimination territoriale et accès à l'emploi ». (2013), [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/document\\_onzus\\_n4\\_effets\\_de\\_quartier\\_-\\_discrimination\\_terroriale.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/document_onzus_n4_effets_de_quartier_-_discrimination_terroriale.pdf)

27 Pour plus d'informations voir le site [www.sebizelim.me](http://www.sebizelim.me)

68. L'éducation non formelle est terme très largement utilisé – et très controversé – dans le domaine de la jeunesse. Il désigne tout un éventail de principes, de méthodes et d'approches de l'apprentissage dans le secteur de la jeunesse, qui ont pour point commun de mettre l'accent sur la motivation intrinsèque de l'apprenant, sa participation volontaire, sa pensée critique et son action démocratique. Il est communément reconnu que l'éducation non formelle offre quotidiennement à des millions de jeunes Européens des possibilités d'apprentissages uniques.

69. Dans son glossaire, le Centre européen de Connaissances sur les Politiques de Jeunesse<sup>28</sup> décrit l'éducation non formelle ainsi :

*« L'éducation non formelle est un processus intentionnel mais facultatif, qui intervient dans une variété de contextes et de situations où l'enseignement/la formation et l'apprentissage ne sont pas nécessairement l'activité unique ou principale. Ces contextes et situations peuvent être intermittents ou transitoires, et les activités ou les cours peuvent être dispensés par des facilitateurs d'apprentissage professionnels (formateurs de jeunesse, par exemple) ou par des bénévoles (responsables de jeunesse, par exemple). Les activités et les cours sont planifiés, mais rarement structurés selon des rythmes ou des programmes conventionnels. En général, ils s'adressent à des groupes cibles spécifiques, et il est rare qu'ils documentent ou évaluent les résultats de l'apprentissage de manière visible et conventionnelle. »*

70. Ces dernières années, à la fois le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont accordé une grande importance à la reconnaissance de l'éducation non formelle : le Conseil de l'Europe avec la Recommandation (2003)<sup>8</sup> du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes<sup>29</sup> ; l'Union européenne avec la Résolution 2006/C168 01 sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe<sup>30</sup>.

71. L'éducation non formelle a aussi démontré son importance en matière d'intégration des jeunes défavorisés ou exclus. Certains jeunes qui ont connu un décrochage scolaire trouvent une possibilité de socialisation et d'apprentissage au sein de leurs clubs de jeunesse locaux ou de centres culturels de quartier. Des activités d'éducation non formelle sont proposées aux jeunes partout en Europe dans les camps de réfugiés afin d'accompagner les jeunes jusqu'à ce qu'ils aient accès à l'éducation formelle (pour ceux qui le peuvent).

72. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'éducation non formelle est plus importante que l'éducation formelle, mais diverses études montrent que leur combinaison est déterminante dans le développement des jeunes et qu'une plus grande coopération entre les secteurs formels et non formels devrait être encouragée et soutenue.

#### *Le statut d'apprenti en tant qu'opportunité*

73. Ces quinze dernières années, la plupart des sociétés européennes ont peu à peu cessé de valoriser la formation professionnelle, mettant l'accent sur l'intellect et les études universitaires. Pour de nombreux jeunes, le fait de quitter la voie « classique » de l'enseignement secondaire pour apprendre un métier est perçu comme un échec, ou comme un second choix par rapport à l'obtention d'un diplôme universitaire.

74. Cependant, avec la crise économique, l'apprentissage a repris de l'importance, montrant son efficacité pour former des jeunes sur le marché de l'emploi et, dans de nombreux cas, garantissant l'accès à l'emploi.

75. Cela peut s'observer en particulier dans le processus d'intégration des jeunes réfugiés et surtout des mineurs non accompagnés arrivant en Europe. Comme l'a montré l'étude «Le passage à la majorité des mineurs isolés demandeurs d'asile et réfugiés : quelle célébration ? »<sup>31</sup> publiée par le HCR et le Conseil de l'Europe en 2014, l'apprentissage s'est avéré une alternative utile à l'enseignement secondaire. En France, par exemple, l'école n'est obligatoire que jusqu'à seize ans. Par conséquent, les mineurs non accompagnés qui arrivent après cet âge ne sont pas prioritaires

<sup>28</sup> <http://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/knowledge/-/ekcyp>

<sup>29</sup> [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=09000016805e00d1](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805e00d1)

<sup>30</sup> [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42006X0720\(01\)&qid=1487254211021&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42006X0720(01)&qid=1487254211021&from=EN)

<sup>31</sup> [https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2014\\_UNHCR\\_and\\_Council\\_of\\_Europe\\_Report\\_Transition\\_A\\_dulthood.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Documents/2014_UNHCR_and_Council_of_Europe_Report_Transition_A_dulthood.pdf) (en anglais)

pour intégrer le système éducatif. L'apprentissage peut alors être une alternative utile, permettant aux jeunes d'apprendre la langue et un métier et de rester au-delà de leur dix-huitième anniversaire.

L'association France Terre d'Asile a ouvert à Créteil une structure s'occupant exclusivement de l'apprentissage pour les enfants non accompagnés et séparés demandeurs d'asile et réfugiés. Vingt jeunes y vivent avec le soutien de l'aide sociale à l'enfance, dans le but d'accéder à l'apprentissage. La municipalité facilite leur accès à des permis de travail.

76. En Autriche, les jeunes demandeurs d'asile peuvent suivre un apprentissage dans un domaine manquant de candidats dans une région donnée. Cependant, tous les jeunes cessent de bénéficier du soutien de l'Etat à l'âge de 21 ans. Si les jeunes adultes n'ont pas achevé leur apprentissage à cet âge, ils doivent être autonomes financièrement et ne recevront aucune autre aide.

Afin de soutenir l'éducation des jeunes adultes, le « Fonds Soziales Wien » propose ses propres subventions pour couvrir les frais de scolarité et de transports pour les jeunes adultes jusqu'à 26 ans s'ils suivent une formation pour adultes (apprentissage, alphabétisation, formation de base).

77. Enfin, dans certains cas les mineurs non accompagnés sont des « survivants » pour leurs familles restées dans des zones de conflits. Cela leur donne la charge supplémentaire de devoir envoyer de l'argent chez eux pour aider leur famille. C'est mettre une très grande pression sur des jeunes qui doivent trouver un emploi rapidement et ne peuvent pas se permettre d'étudier. Là encore, l'apprentissage peut être une solution, conciliant éducation et rémunération. Cependant, l'apprentissage ne doit pas devenir la voie systématique pour les réfugiés et demandeurs d'asile nouvellement arrivés. Une nouvelle fois, l'aspect du « choix » est important, et les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur doivent pouvoir le faire.

78. L'accès à un enseignement gratuit et de qualité pour tous les jeunes est une étape essentielle pour une bonne transition vers l'autonomie et l'âge adulte. Dans la mesure du possible, les collectivités locales doivent soutenir les différentes possibilités de formation mentionnées dans le présent rapport, afin que les jeunes aient les mêmes chances que d'autres de réussir et de construire leur avenir avec un soutien adéquat des collectivités locales et des travailleurs de jeunesse.

### *iii. L'accès au logement*

79. Dans la ville de Strasbourg, en France, une ONG de jeunesse locale, l'Etage<sup>32</sup>, œuvre à l'intégration des jeunes sans abri de moins de 25 ans. Pour la plupart de ces jeunes, la principale difficulté expliquant qu'ils se sont retrouvés sans abri est l'isolement, l'absence de soutien de leur famille ou la rupture avec elle. Certains de ces jeunes ont cependant un emploi, mais sans véritable logement il leur est difficile de rester propres, de respecter les horaires de travail et d'être en condition pour une journée de travail. Le fait de ne pas avoir de « toit », de manquer de sommeil, d'un lieu où l'on peut se sentir en sécurité et se ressourcer rend beaucoup plus difficile l'exercice d'une activité professionnelle régulière. Là encore, nous voyons combien ces droits sociaux sont interdépendants.

80. Il est donc urgent d'investir dans l'accès à des logements abordables et de s'employer à réduire le nombre des jeunes sans abri. Les communes peuvent aussi jouer un rôle majeur en se portant garant pour les jeunes en transition, dans le cadre d'un processus de soutien et de conseil à long terme.

81. Les jeunes pâtissent souvent d'un manque de confiance lorsqu'il s'agit d'exercer des responsabilités d'adulte, comme signer un contrat de location ou respecter des versements réguliers. Dans de nombreux pays d'Europe, les jeunes étudiants doivent solliciter leurs parents pour se porter garants. En l'absence de soutien des parents, l'accès au logement devient difficile.

82. De plus, le coût de la vie peut être très élevé, et selon leur situation financière les jeunes peuvent avoir du mal à accéder au logement. Par conséquent, dans de nombreux pays d'Europe les jeunes continuent d'habiter chez leurs parents même pendant leurs études ou lorsqu'ils travaillent. Cela leur garantit une certaine sécurité financière, mais peut aussi affecter fortement leur sentiment d'autonomie. Le fait de vivre seul n'est pas facile pour tout le monde. L'accès à l'autonomie dans ce domaine devrait être accompagné, au moyen d'une formation couvrant des sujets aussi divers que le paiement des factures, la cuisine, la sécurité, etc.

83. Une fois encore, les mineurs non accompagnés et les jeunes réfugiés sont particulièrement défavorisés en matière de conditions de logement.

---

<sup>32</sup> <http://association-etage.fr/>

84. « *Ça n'est pas une maison, c'est un camp. Nous aimerions vivre à Budapest, partager un appartement (...). Nous devons partager une chambre avec quatre autres personnes, nous n'avons aucune autonomie.* » (Ali, jeune bénéficiaire de la protection subsidiaire en Hongrie)<sup>33</sup>

En Suède, les jeunes demandeurs d'asile non accompagnés et séparés peuvent emménager dans une structure post-prise en charge lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Il s'agit de structures d'accueil spéciales destinées à faciliter la transition vers l'âge adulte jusqu'à leurs 21 ans. Ils y sont logés, accompagnés de travailleurs sociaux et peuvent habituellement cuisiner pour eux-mêmes. Les activités proposées encouragent l'autonomisation et les jeunes adultes y reçoivent des informations détaillées sur ce que cela entraînera pour eux d'atteindre l'âge de 21 ans.

85. Les jeunes handicapés sont souvent limités en matière de logement adapté. D'abord de nombreux lieux ne sont pas adaptés ou accessibles. Puis, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'autonomiser les jeunes handicapés. Ceci implique la coopération transversale entre différents secteurs municipaux (santé, éducation et logement).

86. Les conditions de logement des jeunes en transition ne devraient pas être une situation d'urgence ni les empêcher de poursuivre leurs activités. Pour pouvoir construire leur avenir, les jeunes doivent avoir des conditions de vie satisfaisantes.

#### *iv. L'accès à la santé*

87. L'accès à la santé est essentiel pour tous. C'est un autre domaine où la transition vers l'âge adulte s'accompagne de difficultés supplémentaires et de certains besoins particuliers. Cela vaut pour la santé physique, mais aussi la santé mentale.

88. Le rapport d'Eurostat « Être jeune en Europe aujourd'hui » (2015) montre que le suicide est la deuxième cause de mortalité parmi les 15-29 ans aujourd'hui<sup>34</sup>. « *Les principaux facteurs de risque de comportement suicidaire sont d'ordre psychologique et social. Les facteurs sociaux peuvent inclure la discrimination (par exemple le harcèlement à l'école), l'isolement social, les conflits relationnels avec la famille ou les amis, le chômage ou la pauvreté. Les problèmes mentaux et psychologiques jouent un rôle déterminant dans l'émergence des comportements suicidaires, la dépression et le désespoir étant associés à neuf cas de suicide sur dix.* »

89. Cette question appelle une attention particulière. Dans la transition vers l'âge adulte, les jeunes doivent disposer d'un accès gratuit à un accompagnement médical et aux traitements nécessaires, sans devoir en informer leurs parents ou demander une aide financière. La précarité, un haut niveau de stress, l'anxiété liée à la recherche d'un emploi, le chômage, les inquiétudes liées au logement ou à la santé peuvent affecter gravement la santé mentale des jeunes et les mener à la dépression. Dans ce domaine aussi, certaines catégories de jeunes sont plus vulnérables que d'autres. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes transgenres ou transsexuels, qui sont plus exposés à la discrimination et doivent avoir accès à une aide et à des informations. L'accès aux centres de santé, y compris à des informations sur les droits sexuels et procréatifs, est un aspect essentiel de l'accès à la santé.

90. Les jeunes n'ayant pas de statut administratif officiel dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ont souvent du mal à avoir accès à de véritables services de santé. Les jeunes réfugiés arrivent souvent avec de lourds traumatismes et difficultés psychologiques, qui ne pourront être traités que lorsqu'ils auront un sentiment de stabilité et de sécurité. Cela ne peut être le cas tant que leur accès à d'autres droits sociaux n'est pas garanti. Tous les jeunes en transition doivent disposer d'un accès libre et gratuit aux centres de santé, à des informations sanitaires et à des soins de santé afin de traiter les problèmes médicaux et psychologiques.

91. Les jeunes filles réfugiées ont besoin d'une prise en charge spécifique, en particulier les jeunes filles enceintes, parfois à la suite de viols qu'elles ont subi au cours de leur parcours depuis leur pays d'origine jusqu'à leur point de destination.

---

<sup>33</sup> Citation extraite du rapport « Enfants non accompagnés demandeurs d'asile et réfugiés à leur 18e anniversaire : que fêter ? », HCR/Conseil de l'Europe (2014)

<sup>34</sup> Citation extraite de la « Résolution sur l'autonomie et l'inclusion des jeunes », Forum européen de la jeunesse (2016)

v. L'accès à l'information

92. On attend des jeunes qu'ils grandissent rapidement, s'adaptent à des sociétés en mutation, trouvent leur voie, soient indépendants, comprennent les systèmes et y trouvent leur place. Cependant, les étapes qui mènent à l'autonomie et l'âge adulte sont nombreuses et extrêmement complexes. Il faut pour cela disposer d'un vaste volume d'informations qui ne sont pas toujours disponibles. Les jeunes doivent d'abord trouver où ils peuvent obtenir des informations, ce qui en soi peut déjà nécessiter certaines compétences !

93. Il est essentiel que les jeunes disposent de points de contact où des personnes ressources pourront les orienter sur toute question liée à l'emploi, l'éducation, la mobilité, les impôts, le logement, etc.

94. De tels centres existent ponctuellement, mais une généralisation des centres d'information de la jeunesse, y compris dans les zones rurales et isolées, serait extrêmement utile.

Dans la municipalité d'Ylivieska en Finlande, le Service d'information de la jeunesse Settinetti<sup>35</sup> a été créé initialement en tant que projet à durée déterminée, et il est maintenant devenu une instance permanente. Il vise à fournir des informations aux jeunes sur le travail, les études, le logement, la santé et les possibilités de participation dans la collectivité. Il informe les jeunes sur les droits et obligations des citoyens et les encourage à agir. Le service fonctionne principalement au moyen d'un site web afin d'être accessible à un grand nombre de jeunes, y compris ceux des zones rurales ou ceux qui ont des besoins spécifiques. Settinetti actualise régulièrement son offre et s'adapte aux besoins et habitudes des jeunes, en combinant les informations avec des activités amusantes et distrayantes.

95. L'accès à l'information peut aussi être assuré par les jeunes eux-mêmes. Dans certains cas, les jeunes qui ont connu certains processus et certaines expériences peuvent partager leurs compétences avec d'autres afin de faciliter leur autonomie, de les aider et de les conseiller.

**SEF<sup>36</sup>**

Amir M., à qui le statut de réfugié a été accordé, a décidé avec des amis de créer une association pour les enfants non accompagnés de Suède.

*« Nous avons commencé en 2012 avec pour objectifs d'aider d'autres mineurs non accompagnés à trouver un emploi, se constituer un réseau, être en contact les uns avec les autres, parler de la société, du racisme et de tout autre sujet ; d'améliorer notre accès à l'information sur le pays, la culture, etc. et aussi de proposer des activités de loisir afin de s'amuser. En effet, lorsque nous vivions dans les camps de réfugiés, nous n'avions aucun contact avec des Suédois ni avec la culture suédoise. Notre camp était comme une prison, c'était un quartier où aucun Suédois ne vivait. Nous comptons environ 150 membres à Stockholm, mais maintenant nous avons aussi cette organisation à Göteborg, Malmö et en Suède septentrionale, avec près de 500 membres. »*

96. L'Europe présente aussi de nombreuses zones transfrontalières. Dans divers Etats membres, les jeunes traversent une frontière quotidiennement à des fins d'éducation, pour accéder à l'emploi ou pour d'autres raisons. Là encore, la législation, la réglementation, les programmes de soutien et de mobilité en vigueur sont parfois confus et difficiles à comprendre. Plusieurs initiatives transfrontalières d'information de la jeunesse ont été mises en œuvre, par exemple entre la France et la Belgique, mais elles restent encore ponctuelles, basés sur des projets. En ces temps de crise économique et de variations en termes de démographie et de possibilités, le fait de permettre aux jeunes de traverser les frontières de manière informée ne peut que contribuer à accompagner avec succès leur transition vers l'autonomie, en élargissant le champ des possibilités.

97. L'accès à l'information est un droit social et doit être garanti à tous les jeunes, quels que soient leur langue, leur situation géographique ou leur parcours individuel.

98. En avril 2016, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé la Plate-forme en ligne *Tranzit*<sup>37</sup>. Ce site web est consacré aux travaux et aux politiques de jeunesse liés au thème de la transition vers l'autonomie et la vie professionnelle des jeunes Européens. Le site est destiné aux travailleurs de jeunesse, aux organisations de jeunesse, aux syndicats, aux collectivités locales et

<sup>35</sup> <http://www.settinetti.fi>

<sup>36</sup> <http://www.hejsverige.nu/en/engagemang/sef/>

<sup>37</sup> <http://www.coe.int/fr/web/tranzit/home>

aux acteurs privés de toute l'Europe. Il propose une analyse des questions de transition vers l'autonomie et l'âge adulte et des informations sur les possibilités d'échange et les formations organisées par le Conseil de l'Europe.

99. La plate-forme fournit non seulement un lieu pour partager les pratiques et les réflexions sur l'accès à l'autonomie, mais elle constitue aussi une bonne pratique en matière de partage de l'information et de mise à disposition des jeunes de possibilités de formation et de développement personnel.

#### **b. La participation des jeunes**

100. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a plusieurs années d'expertise en matière de promotion de la participation des jeunes. A la fois la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale<sup>38</sup> et le Manuel « Parole aux jeunes »<sup>39</sup>, ou la Recommandation 376 (2015) « Adopter un langage commun entre les jeunes et les collectivités locales pour lever les obstacles à la participation des jeunes »<sup>40</sup> témoignent de la haute importance qu'accorde le Congrès à la participation des jeunes dans tous les domaines de la vie publique. Les jeunes ne sont pas, comme les responsables politiques aiment l'affirmer, « l'avenir ». Ils sont maintenant, ils sont le présent et ils s'intéressent à construire un aujourd'hui meilleur avant même de penser à demain.

101. Ces dernières années et dans le contexte d'une profonde crise économique mais aussi identitaire en Europe, les jeunes tendent à s'éloigner des formes traditionnelles de participation politique (voter, rejoindre des clubs de jeunesse ou des centres de jeunesse). Bien que cette évolution s'explique partiellement par un sentiment de désillusion et de doute quant à leur possibilité d'avoir un impact, affirmer que les jeunes ne veulent plus participer est une erreur commune dans le discours public. Les formes de participation ont changé et évoluent vers des façons plus radicales de faire entendre sa voix, en s'opposant au système. D'un côté, la révolution numérique a contribué à l'émergence de nouvelles formes d'expression collective et de manifestations sur les médias sociaux.

102. Change.org ou d'autres plates-formes de pétitions mondiales en ligne, Facebook ou Twitter ne sont que quelques exemples de nombreuses plates-formes mondiales utilisées par les jeunes du monde entier pour s'exprimer, désapprouver, proposer, développer des idées et des initiatives, mobiliser pour ou contre des projets et collecter des fonds.

103. La révolution arabe, le mouvement des *Indignados* en Espagne, NuitDebout en France ou *Occupy Wall street* sont autant de mouvements impulsés et dirigés par des jeunes en vue d'exprimer un mécontentement vis-à-vis des systèmes existants et d'exiger des changements concrets.

104. Malheureusement, cette période fragile donne aussi plus de place à l'émergence de mouvements radicaux extrémistes. Plus de 1 700 jeunes citoyens français ont rejoint l'« Etat islamique » en 24 mois (2015-2016), de même que plusieurs centaines de jeunes citoyens belges. L'Europe est confrontée à une crise sécuritaire massive, qui crée de nouveaux dilemmes liés au dialogue interculturel et interreligieux, au vivre ensemble dans la diversité et à la montée de la xénophobie et du racisme.

105. D'un autre côté, les mouvements d'extrême-droite ont fortement progressé ces dernières années, comme AFD en Allemagne, Droit et Justice en Pologne, Jobbik en Hongrie ou Aube dorée en Grèce, pour n'en citer que quelques exemples. Motivés par la peur et des propositions de revenir à des identités nationales plus stables et plus pures, ces partis recrutent des jeunes pour les engager à réformer leurs sociétés selon certaines orientations spécifiques.

106. Dans les deux cas, la participation active des jeunes est liée à la violence, mais dans un cas comme dans l'autre une forme d'endoctrinement fondée sur des valeurs parvient à motiver des jeunes à s'engager et à participer activement.

107. Cet engagement, bien sûr, est très éloigné des formes de participation attendues dans les sociétés démocratiques. Toutefois, l'examen des mécanismes de recrutement et de motivation peut être instructif quant aux aspirations de la jeunesse. Dans les deux cas, des systèmes de valeurs forts sont proposés et diffusés, ainsi que de forts sentiments d'appartenance et d'utilité.

38 [https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Coe\\_youth/Participation/COE\\_charter\\_participation\\_fr.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Coe_youth/Participation/COE_charter_participation_fr.pdf)

39 [http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/Have\\_your\\_say\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/Have_your_say_fr.pdf)

40 <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&id=2376473&Site=COE&direct=true>

108. Dans les deux cas, le recrutement se fait massivement sur internet, c'est-à-dire en allant chercher les jeunes là où ils se trouvent. Dans les deux cas également, les recruteurs exploitent les sentiments d'injustice et d'exclusion sociale, auxquels ils promettent de répondre en proposant d'autres solutions. Nous ne pouvons pas généraliser le profil de ces jeunes gens en affirmant qu'ils ont été systématiquement privés de l'accès à leurs droits sociaux. Certains jeunes élevés dans un environnement aimant et privilégié en ayant accès à leurs droits, néanmoins rejoignent ces mouvements. Comment peut-on expliquer cela? Quel enseignement pouvons-nous en tirer ?

109. Il serait trop facile, et même dangereux, de réduire le djihadisme et les mouvements d'extrême-droite à ces aspects particuliers et de prendre les quelques milliers de jeunes qui rejoignent ces mouvements comme des indicateurs d'une évolution. Evidemment, il ne s'agit pas d'une réponse universelle, mais elle mérite cependant d'être examinée.

110. Se pose également la question des réponses appropriées à ces nouvelles formes de mouvements extrémistes. Actuellement, la plupart des Etats européens emprisonnent les jeunes qui reviennent de Syrie ou d'Irak. Ils sont condamnés, sans aucune forme de réinsertion dans la société ou de resocialisation au sein des valeurs démocratiques. Ces jeunes sont exclus de toute forme de participation active et constructive.

La municipalité d'Aarhus, au Danemark, propose ainsi un programme d'insertion des jeunes qui reviennent du djihad. Ce modèle propose tout d'abord un travail de prévention, puis d'accompagnement des familles, d'orientation professionnelle, de soutien psychologique, de réintégration dans l'enseignement et de coopération avec les responsables religieux.

« *Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas les réintégrer dans notre société et de ne pas nous assurer qu'ils ont renoncé à la voie de la radicalisation, de sorte qu'ils peuvent jouer un rôle actif dans notre société* »<sup>41</sup>.

Jacob Bundsgard, maire social-démocrate d'Aarhus

111. Si nous voulons adopter une approche systémique de la participation des jeunes, il nous faut trouver une façon d'inclure tous les jeunes dans nos sociétés. En matière de participation également, certains groupes sont plus exposés que d'autres à l'exclusion.

112. Les jeunes Roms sont souvent empêchés de participer à la société. A travers l'Europe, ils sont confrontés à une forte discrimination et font face à des défis supplémentaires lorsqu'il s'agit de faire entendre leur voix ou d'accéder à leurs droits. En réponse, le Conseil de l'Europe a lancé le Plan d'action pour les jeunes Roms<sup>42</sup>. Ce plan a été élaboré suite à la Conférence pour les jeunes Roms de 2011. Il vise à renforcer la participation des jeunes Roms, à promouvoir l'égalité des chances et à contribuer à lutter contre les effets de la discrimination à l'égard des jeunes Roms. Il donne la priorité aux droits humains et au dialogue interculturel pour répondre à la discrimination et à l'antisiganisme, ainsi qu'à développer et à renforcer les capacités des organisations et mouvements de jeunes Roms.

113. Malheureusement, dans son acception commune, la participation des jeunes est encore très largement comprise comme désignant soit la participation politique soit la participation à des activités sportives et de loisirs. Les jeunes sont rarement considérés comme des acteurs à part entière de la prise de décisions, du développement de nos sociétés et de l'acceptation commune des opinions.

114. Comme Peter Lauritzen le déclarait en 2006 dans un discours sur la participation, « *la participation des jeunes ne peut plus être obtenue à moindre frais ; elle doit prendre la forme d'une véritable proposition à partager le pouvoir, et il est temps que cela se produise.* »<sup>43</sup>

### **3. Ce que les collectivités locales et régionales peuvent faire : répondre aux défis**

115. Sur la base des constats et considérations ci-dessus, plusieurs recommandations peuvent être formulées à l'intention des collectivités locales afin d'aider les jeunes dans leur transition vers l'autonomie et l'âge adulte.

41 New York Times, *For Jihadists, Denmark Tries Rehabilitation*, 13 décembre 2014.

42 <http://www.coe.int/en/web/youth-roma/home?desktop=true>

43 Lauritzen, Peter : « *On Participation – Guiding Questions* », mars 2006, in *Eggs in a Pan - Speeches, Writings and Reflections* de Peter Lauritzen, Editions du Conseil de l'Europe (2008)

116. De plus, les autorités locales devraient investir davantage pour aller à la rencontre de TOUS les jeunes. Les jeunes désorganisés, isolés ou désavantagés ne sont souvent pas directement en contact avec les programmes et projets municipaux ou régionaux. C'est pourquoi, il est essentiel de s'attacher à trouver ces jeunes là où ils vivent afin de leur proposer des réponses ciblées et adaptées.

#### **a. La jeunesse est une catégorie diversifiée**

117. Les jeunes ne peuvent pas être considérés comme un groupe homogène, et la transition vers l'âge adulte n'est pas un processus linéaire. Les collectivités locales et régionales d'Europe devraient mettre en place des structures de conseil et de soutien qui pourraient accueillir les jeunes et les accompagner de manière individualisée. Ces structures (qui pourraient être municipales ou gérées par des ONG avec un soutien municipal) devraient être prêtes à écouter les besoins et aspirations des jeunes et à leur fournir une information appropriée.

#### **b. Le triangle – ou carré – magique ?**

118. Pour être efficace, le soutien aux jeunes en transition doit être global, c'est-à-dire proposé par divers acteurs aux niveaux local et régional. Ce qu'on appelle le « triangle magique de la coopération » entre le travail de jeunesse, les politiques de jeunesse et les recherches sur la jeunesse doit être mis en œuvre en réunissant régulièrement ces acteurs, sans oublier d'associer les jeunes eux-mêmes.

119. L'élaboration des politiques de jeunesse, en particulier celles concernant l'emploi, devrait résulter d'une coopération intense et d'une collaboration continue entre les autorités locales et régionales, les employeurs, les syndicats, les décideurs à différents niveaux de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et les représentants des jeunes, que ceux-ci soient travailleurs, chômeurs ou faisant partie des « NEET » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire).

120. De plus, les collectivités locales et régionales doivent développer les politiques transversales en lien avec la transition des jeunes. La « jeunesse » n'est pas un problème en elle-même. Les services de jeunesse doivent coopérer étroitement avec les secteurs municipaux liés à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la santé, etc.

121. Une coopération étroite doit exister entre les trois formes d'éducation (formelle, non formelle et informelle). Les collectivités locales et régionales devraient intensifier les liens entre d'un côté les établissements d'éducation formelle et de l'autre les clubs ou les ONG de jeunesse.

122. Les collectivités locales et régionales devraient promouvoir la Recommandation 2003(8) du Comité des Ministres sur la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes.

#### **c. Investir dans la jeunesse**

123. La transition réussie des jeunes vers l'autonomie requiert certains investissements. Premièrement, les collectivités locales et régionales devraient investir dans la création de services municipaux de la jeunesse, en accordant des moyens à des projets de jeunesse, en contribuant aux politiques de logement, etc.

124. Elles devraient aussi soutenir les ONG et clubs de jeunesse pour la mise en œuvre de leurs programmes et activités et contribuer au financement de lieux d'éducation non formelle.

125. Ensuite, un investissement humain est aussi nécessaire : les collectivités locales et régionales devraient former des conseillers de jeunesse et des personnes capables de répondre aux divers besoins des jeunes (éducation, logement, santé, etc.).

126. Diverses études montrent que l'investissement à long terme dans cette génération ne peut que produire des résultats positifs à longue échéance et que cet investissement est bénéfique sur le plan économique. Les jeunes ne sont pas « l'avenir », ils sont « le présent ». Ils peuvent être vus comme des indicateurs du bien-être d'une société et doivent donc bénéficier pleinement d'une attention et d'un soutien.

#### **d. Croire en la jeunesse : plutôt que d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, accompagnons-les en tant que jeunes !**

127. Tout d'abord, les jeunes doivent avoir la possibilité de rêver leur avenir et de choisir leurs projets d'avenir, leurs orientations et aspirations, et d'être épaulés par des travailleurs de jeunesse professionnels dans la réalisation de ces objectifs.

### *i. L'accès à l'emploi*

128. Les jeunes ne peuvent acquérir des compétences professionnelles que si l'occasion leur en est donnée. Par conséquent, les collectivités locales devraient coopérer avec les secteurs public et privé pour faciliter l'accès à des contrats de « premier emploi » incluant des conditions de stabilité.

129. Les collectivités locales et régionales devraient soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs pour créer et développer leurs nouvelles sociétés ou coopératives. Le soutien pourrait consister en une aide financière ou pratique, telle que la fourniture de locaux, d'équipements et de mobilier, ou prendre la forme de conseils, de formation, et de possibilités de mise en réseau et de groupes de pratique. Les communes pourraient aussi aider les jeunes entreprises en matière de communication et de marketing.

130. Les autorités locales et régionales devront également participer à la création et à la promotion d'espaces de travail communs, afin de renforcer la collaboration et l'esprit de solidarité entre les jeunes. Une attention particulière devra être accordée à la création de ces espaces, en particulier dans les zones périphériques des villes les plus touchées par les phénomènes de violence, de criminalité et de chômage des jeunes. Les initiatives d'économie sociale et d'auto-assistance devront également être encouragées.

131. Il conviendra d'envisager des mécanismes permettant aux autorités locales et régionales de se présenter comme «garants» et de soutenir financièrement des projets d'emploi particulièrement méritoires et novateurs conçus et présentés par des jeunes.

132. Les stages et les activités bénévoles devraient être reconnus officiellement et validés en tant qu'expérience professionnelle. Les collectivités locales et régionales devaient créer un portfolio municipal pour la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de stages et d'activités bénévoles.

### *ii. L'accès à l'éducation*

133. Les autorités locales et régionales chercheront à encourager la formation professionnelle continue et l'échange de connaissances et de compétences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système éducatif, ainsi que la promotion d'une coopération intense et fructueuse entre l'éducation formelle, non formelle et informelle.

134. Les collectivités locales et régionales devraient faciliter l'accès des jeunes de groupes défavorisés à une éducation de qualité. Cela concerne les jeunes ayant des besoins spécifiques, les jeunes réfugiés, les jeunes des quartiers défavorisés et les jeunes en situation de décrochage scolaire.

135. Des solutions de substitution à l'enseignement secondaire classique doivent être proposées aux jeunes en échec dans le système scolaire.

136. Le cas échéant, les jeunes devraient avoir accès à l'apprentissage et bénéficier d'une aide pour poursuivre une formation après l'âge de 18 ans.

137. Tous les jeunes, dès un âge précoce, devraient recevoir une éducation aux droits de l'homme à l'école et dans des contextes non formels et informels. Les communes devraient proposer une formation gratuite sur l'éducation aux droits de l'homme pour les écoles, les organisations de jeunesse et les jeunes.

138. Les collectivités locales et régionales devraient promouvoir la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (CM/Rec(2010)7).

### *iii. L'accès à l'information*

139. Les collectivités locales et régionales devraient créer des centres de conseil et d'information des jeunes, en ligne et en face-à-face. Ces structures devraient être en mesure de proposer aux jeunes en transition vers l'autonomie un accompagnement individuel, des formations spécifiques et des réponses à leurs questions.

140. Ces centres devraient comprendre une section consacrée à la recherche d'emploi qui réponde le plus possible aux attentes des jeunes concernés, et prenne en compte leurs aspirations et leurs compétences. Il convient d'impliquer directement les représentants des jeunes dans la gestion de ces sections, y compris par la création de mécanismes de tutorat par des jeunes plus âgés en soutien et en complément des services de coaching personnel.

141. Les centres d'information devraient fournir des conseils sur la mobilité et des informations sur les programmes et possibilités existant dans d'autres pays d'Europe. Les collectivités locales et régionales devraient coopérer avec les centres d'information européens afin de relayer les informations sur les possibilités de formation, d'éducation et d'emploi à l'étranger.

142. Outre les conseils sur la mobilité dans d'autres pays européens, les centres de consultation et d'information devraient donner toutes les informations et le soutien nécessaires pour permettre aux jeunes de trouver préalablement du travail dans leur propre pays. L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent de se former et de travailler dans d'autres pays, d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires, puis de retourner dans leur pays en contribuant à son développement. Ainsi, la décision de voyager dans d'autres pays pour y travailler et subvenir à ses besoins devra être le résultat d'un choix libre et non celui d'une absence d'alternative.

143. Il sera également diffusé des informations sur la culture et les traditions des pays dans lesquels les jeunes choisiront de se former et de voyager, ainsi que les principes fondamentaux du système juridique local. Tout cela permet de fournir une connaissance approfondie de ces pays et faciliter ainsi le processus d'intégration sociale et professionnelle.

144. Dans les régions frontalières entre Etats membres, des centres transfrontaliers d'information pour la jeunesse devraient être créés afin d'encourager la mobilité des jeunes à l'échelle régionale et de partager des informations sur les possibilités offertes à la jeunesse.

#### *iv. L'accès au logement*

145. Les collectivités locales et régionales devraient développer les offres de logement abordables pour les jeunes en transition, assorties de possibilités de prêt et d'un soutien financier municipal. Il convient de tenir compte du fait que le logement est un élément important de la recherche d'un emploi.

146. Les collectivités locales et régionales, par le biais des centres d'information de la jeunesse, devraient proposer aux jeunes des offres de formation sur la vie en autonomie. Ces formations pourraient inclure des informations sur les obligations, les règles, la cuisine, le paiement des factures, les espaces communs, la sécurité, etc. Des conseillers de jeunesse municipaux pourraient rendre visite aux jeunes dans leurs nouveaux domiciles, à leur demande, pour les aider face à des difficultés particulières.

147. Les communes devraient créer des « logements partagés » de transition où les jeunes vivraient à plusieurs (deux ou trois) et partageraient les diverses tâches. Ils pourraient être accompagnés par des travailleurs sociaux ou de jeunesse.

148. Les collectivités locales et régionales devraient être capables de se porter « garantes » pour les jeunes isolés lors de la location d'un logement.

#### *v. L'accès à la santé*

149. Les collectivités locales et régionales devraient mettre en place des centres gratuits de santé physique et mentale pour les jeunes. Ces structures pourraient être créées au sein des centres d'information de la jeunesse et proposer un conseil médical régulier.

150. Les centres de santé des communes (y compris dans les quartiers défavorisés et les zones rurales) devraient fournir des sessions d'information régulières ou des formations sur les droits sexuels et procréatifs, la dépression, la violence, le harcèlement ou d'autres questions ayant trait à la santé.

### **e. Protéger la jeunesse**

151. Les jeunes devraient être protégés contre la violence, la discrimination, l'exclusion et la pauvreté.

152. Les collectivités locales et régionales devraient promouvoir et appliquer la Recommandation CM/ Rec (2015)3 du Comité des Ministres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux.

153. Afin de se protéger eux-mêmes et de défendre leurs droits, les jeunes devraient bénéficier d'informations et d'une formation sur les droits de l'homme et les droits sociaux.

#### **f. Coopérer avec la jeunesse**

154. Les jeunes ne devraient pas être considérés exclusivement comme les bénéficiaires des programmes d'accès à l'autonomie. Ils doivent être vus comme des partenaires dans la construction de leur parcours.

155. Les jeunes devraient se voir accorder les droits, les moyens, l'espace, l'occasion et le soutien pour participer activement à l'élaboration de leur transition.

156. Les collectivités locales et régionales devraient soutenir les projets dirigés par des jeunes.

157. Les communes devraient encourager et faciliter l'éducation entre pairs, en accordant à des jeunes l'aide nécessaire pour en former ou en accompagner d'autres.

158. Les collectivités locales et régionales devraient investir dans la recherche sur de nouvelles formes de participation locale afin d'inciter les jeunes à s'engager. Cela pourrait inclure l'utilisation de plates-formes en ligne, de forums publics, de réseaux sociaux, etc. Là encore, les jeunes devront être consultés lors du processus.

159. Les jeunes devraient se voir accorder un espace pour créer des structures fondées sur les valeurs, qui pourraient fédérer et motiver les jeunes. Par exemple des projets humanitaires locaux, des actions de solidarité ou des actions « écologiques » communes peuvent être menés afin de répondre aux valeurs des jeunes et de les inciter ainsi à s'engager.

160. Les collectivités locales et régionales devraient concevoir des programmes pour l'insertion (ou la réinsertion) des jeunes exclus dans la vie locale et régionale. Des initiatives spécifiques d'intégration civique devraient être menées afin de travailler avec les jeunes radicalisés ou sortant de prison.

161. Les jeunes réfugiés devraient avoir des possibilités d'échanges avec les jeunes locaux afin de s'intégrer et d'avoir le sentiment d'appartenir à la société. Les communes devraient mettre en place des projets interculturels et associer les jeunes réfugiés à la planification municipale.

#### **4. Conclusion**

162. Le présent rapport passe en revue les défis auxquels les jeunes sont confrontés, de plusieurs points de vue, dans leur transition vers l'autonomie et la vie professionnelle. A l'aide d'exemples concrets relevés dans divers Etats membres du Conseil de l'Europe, il propose une série de recommandations adressées aux collectivités locales et régionales pour faire face à ces défis et contribuer à l'avènement d'une Europe riche d'une jeunesse en bonne santé, heureuse et engagée.

163. Pour réussir leur transition vers l'âge adulte, les jeunes doivent être considérés comme des citoyens légitimes à part entière, qui contribuent à la construction des sociétés européennes. Et ce n'est pas dans l'avenir mais bien aujourd'hui que cette transition se produit. Nous devons donc investir dans la jeunesse européenne, tout d'abord en considérant les jeunes comme des partenaires, présentant un véritable potentiel, plutôt que de voir en eux un poids pour nos sociétés, des générations perdues ou des problèmes. Les jeunes ont la capacité et l'envie de participer, s'ils peuvent le faire d'une manière qui a un sens pour eux. Pour ce faire il faudra utiliser leurs moyens de communication, s'ouvrir au dialogue, leur apporter un soutien et entendre leur demande d'un retour à des sociétés fondées sur les valeurs. Enfin, les jeunes sont des individus. Les collectivités locales et régionales doivent trouver des solutions pour accompagner leurs transitions en s'adaptant à la fois à leurs besoins individuels et aux situations locales.